

Le fonctionnement a été modifié et peu à peu, les nombreuses réunions se substituent au travail sur le terrain. Par ailleurs, la coopérative veut rester vigilante et ne veut pas se laisser guider par les financements pour la mise en œuvre des actions. Pour cela, le travail de recensement et d'identification en forêt privée doit être très important pour éviter tout décalage.

Dans les années 80-90, des investissements ont été réalisés avec des financements publics sans aucun autofinancement. Aujourd'hui, la situation est peu claire et peut avoir des contre effets négatifs. On peut malgré tout regretter le faible pourcentage de réussite face aux investissements réalisés.

Malgré tout, la coopérative ne se sent pas pénalisée : lorsqu'une coupe est intéressante, elle y a accès, mais elle n'est plus là pour susciter l'intérêt.

En Vallespir, on cumule un double handicap : Méditerranée et montagne. Mais il existe beaucoup de lieux à potentiel sylvicole et on ne constate pas de régression de la commercialisation. Globalement, on peut considérer que toutes les essences forestières en Vallespir sont intéressantes, mis à part le hêtre qui présente une surproduction et une baisse de qualité. La structuration de l'approvisionnement des usines permet de mobiliser plus de bois. Les conditions de marché sont présentes et peu de problèmes se posent. C'est une logique de mondialisation qui s'applique : il y a des marchés pour le bois en Vallespir, mais pas localement.

Le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales

Le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales propose plusieurs services à ses adhérents :

- Assurance responsabilité civile sur les parcelles boisées contractée lors de l'adhésion,
- Conseil sylvicole auprès des adhérents (diagnostic de gestion),
- Conseil juridique et fiscal lié à la forêt,
- Défense des droits des propriétaires forestiers privés,
- Information sur l'actualité forestière (aides forestières),
- Information économique sur les cours du bois et son exploitation (conseil pour vendre les bois),
- Vulgarisation des techniques forestières au cours des réunions forestières.

En Vallespir, 78 propriétaires forestiers adhèrent au Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales pour une surface totale de 6 345 hectares. C'est la région naturelle où le

syndicat possède le plus d'adhérents, conséquence d'une forêt un peu plus productive que le reste du département et d'une culture forestière plus marquée.

Parmi eux, on retrouve de grandes propriétés : 21 adhérents possèdent plus de 100 hectares et représentent 4 105 hectares de forêts.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

Établissement public sous tutelle du ministère chargé des forêts, le CRPF a pour mission d'orienter et de développer la gestion des bois, forêts et terrains à boiser des particuliers. Son action contribue ainsi à l'activité économique de la région, à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Les principaux axes sont les suivants :

- Orienter vers la gestion durable des forêts,
- Développer, par le conseil, l'information et la formation,
- Regrouper les propriétaires forestiers et leurs produits avec l'aide des organismes professionnels,
- Affirmer le rôle de la forêt dans le territoire,
- Contribuer à la protection de l'environnement.

Le questionnaire envoyé aux propriétaires forestiers rapporte que le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales sont les plus cités à la question « connaissez vous les acteurs de la forêt privée ? ». Près de la moitié des propriétaires interrogés les ont cités le plus souvent ensemble (34 %). Plus de la moitié des propriétaires citant à la fois le CRPF et le Syndicat, citent également la coopérative. La totalité des propriétaires forestiers ne connaissant pas les documents et certification de gestion durable des forêts (PSG, CBPS, PEFC, FSC) ne connaissent aucun des acteurs de la forêt privée, montrant que ces deux variables sont liées.

Le profil des réponses à la question « Avez vous déjà pris contact avec les acteurs de la forêt privée » est similaire à celui de la question précédente, avec une proportion de « aucun » un peu plus élevée.

Lorsque l'on pose la question de la gestion de leur forêt aux propriétaires privés, la moitié d'entre eux répond qu'ils la considèrent comme gérée. Gérée la plupart du temps par eux-

même, les trois quarts d'entre eux sont équipés d'un PSG. Parmi ces 26 propriétaires, 19 ont fait agréer un PSG. Sur les 7 autres, 5 sont soumis à l'élaboration d'un PSG. Chez ces 7 propriétaires, qui semblent peu connaître les acteurs de la forêt privée et les documents de gestion à leur disposition, l'orientation de gestion principale est la protection du milieu naturel.

Par ailleurs, parmi les propriétaires ayant répondu au questionnaire, on relève 5 propriétaires équipés d'un PSG mais qui ne considèrent pas leur forêt gérée. Intéressés par la vente, les difficultés qu'ils rencontrent (rentabilité, desserte, qualité) semblent ne pas leur avoir permis de mettre en œuvre leur acte de gestion.

Enfin, il apparaît qu'avoir pris contact avec un ou plusieurs acteurs de la forêt, conduit dans 75 % des cas à la gestion de la forêt.

Parmi les propriétaires ayant une forêt gérée, on peut se poser la question des orientations retenues. Les non réponses à cette question correspondent aux propriétaires ne considérant pas leur forêt gérée. Au sein de ceux qui y ont répondu, 25 % citent, soit la production de bois, soit la protection du milieu naturel comme orientation retenue pour leur forêt. Parmi les autres propositions, « l'accueil du public » et « la valorisation des autres produits » ne semblent pas intéresser les propriétaires ayant une forêt gérée.

Près de 80 % des propriétaires ayant retenu la production de bois sont équipés d'un PSG.

Les propriétaires forestiers du Vallespir exploitent en majorité le bois de leur forêt pour leur consommation propre.

Le problème principal relevé par les propriétaires forestiers pour la gestion de leur forêt sur le territoire de CFT reste le manque de rentabilité de l'exploitation forestière pour 50 % d'entre eux, puis on retrouve la desserte pour près de 35 % et enfin la qualité des bois et les problèmes techniques (main d'œuvre, matériel, vols, assurance, organisation). On notera quand même que plus de 20 % d'entre eux rencontrent des problèmes de formation/conseil/motivation ou ne savent pas à qui s'adresser.

Un peu moins de 20 % des propriétaires interrogés se sentent informés des aides et avantages fiscaux en faveur des forêts. Ce taux semble faible, compte tenu du fait que plus de la moitié d'entre eux ont fait agréer un PSG. De plus, une prise de contact avec les acteurs de la forêt privée n'entraîne pas systématiquement une information au sujet des aides et avantages

fiscaux en faveur des forêts. Cela traduit probablement un manque d'animation, notamment une fois le PSG rédigé.

Sur les 62 % de propriétaires intéressés par des conseils de la part du CRPF et/ou du Syndicat, un peu plus de la moitié sont équipés d'un PSG, confirmant ce besoin de suivi et d'animation une fois le PSG agréé.

b- En forêt publique

Le plan d'aménagement est un document de programmation pour la gestion d'une forêt publique sur une période de 15 à 20 ans.

Cet outil technique essentiel de la gestion durable et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers est établi pour chacune des forêts relevant du régime forestier. S'appuyant sur différentes analyses, il cherche à optimiser et concilier des enjeux quelquefois contradictoires : demande du propriétaire, besoins économiques, demande sociale, impératifs croissants de protection et mise en valeur du patrimoine naturel.

Les propositions et le plan d'action d'un aménagement forestier prennent en compte les grandes options stratégiques arrêtées aux niveaux européen, national, régional et local ainsi que les délais nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Toutes les forêts gérées par l'ONF sur le territoire de la CFT du Vallespir sont des forêts aménagées. En forêt communale et départementale, le potentiel forestier est globalement correct mais souffre d'un manque d'entretien important et d'une desserte très insuffisante. La forêt domaniale connaît de meilleures conditions, la desserte est correcte et les essences forestières intéressantes sont accessibles.

Les plans d'aménagement des forêts domaniales du Bas et Haut Vallespir, ainsi que celui de la forêt départementale du Puig de l'Estelle sont récents puisque ceux-ci ont été respectivement révisés en 2003, 2004 et 2005. Pour les forêts communales, ils sont moins récents mais on notera que pour la forêt communale de Céret, le plan d'aménagement a été révisé cette année.

	Production	Protection	Production et protection physique	Foncière	Intérêt écologique particulier
Haut Vallespir	3 103,21	388,14	1 319,29	299,71	5 323,52
Bas Vallespir			636,58		
Serralongue			60,93		
Saint Marsal			304,6		
Corsavy			135,98		
Céret		46,54	411,42	39,99	
Saint Laurent de Cerdans	232,21				
La Bastide	217,91	70,52			
Arles sur Tech			94,02		23,11
Puig de l'Estelle			214,26		
Total	3 553,33	505,20	3 177,08	339,70	5 346,63

Les différentes séries des forêts publiques en Vallespir

Source : ONF

La forêt domaniale du Haut Vallespir a été créée pour diminuer les risques d'érosion sur le haut bassin versant du Tech qui avaient entraîné des crues dévastatrices. Aujourd'hui, même si les aléas restent concentrés, elle conserve encore les plus vastes surfaces forestières avec un objectif de protection.

Les forêts consacrées exclusivement à la protection sont peu importantes, et on retrouve nettement plus souvent cet objectif associé à un objectif de production.

c- La Gestion durable

« La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir les fonctions économique, écologique, et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. », telle est la définition de la gestion durable, retenue par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.



Le Programme de Reconnaissance pour les Forêts Certifiées (PEFC) va dans ce sens en garantissant que le bois récolté provient de forêts dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles de la gestion forestière durable, mais aussi que les industriels qui l'ont transformé ont respecté les obligations de la chaîne de contrôle PEFC.

La vente de bois certifiés est évidemment réservée aux propriétaires de forêts, adhérents à l'association locale de certification PEFC et qui s'engagent, à ce titre, à

mettre en œuvre ses recommandations en matière de gestion forestière. La certification, avec les obligations qu'elle implique, est toujours un choix volontaire. Outre les engagements concernant l'entretien et l'aménagement de sa forêt, le propriétaire est également garant des bonnes pratiques des entreprises d'exploitation forestière qui récoltent le bois sur sa propriété. Les entreprises peuvent elles aussi bénéficier de la marque PEFC pour vendre leurs produits.

PEFC-LR est l'entité régionale de PEFC pour le Languedoc-Roussillon. Association à but non lucratif réunissant tous les acteurs de la filière forêt-bois régionale, elle a pour objet de promouvoir et mettre en œuvre le dispositif de certification PEFC et les principes qui la régissent au niveau de la région Languedoc-Roussillon.

A l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, au 31 juin 2007, 44 239 hectares de forêts étaient certifiées PEFC pour 33 propriétaires au total.

En Vallespir, les forêts domaniales du Haut et du Bas Vallespir, la forêt départementale du Puig de l'Estelle pour les communes de Saint Laurent de Cerdans et d'Arles sur Tech, ainsi que huit propriétés privées situées sur les communes de Saint Laurent de Cerdans (293 ha), Céret (249 ha), Reynès (207 ha) et Arles sur Tech (40 ha) sont certifiées PEFC.

Malgré le travail de l'association PEFC-LR en étroite collaboration avec le CRPF, les surfaces concernées par la certification de gestion durable restent peu importantes.

Aucune entreprise sur le département des Pyrénées-Orientales n'a encore adhéré à PEFC.

	Domanial	Communal	Privé	Total
Surface (ha)	32 300	10 832	1 107	44 239
Nombre propriétaires	1	16	16	33

Surfaces certifiées au 31/06/07 pour les Pyrénées-Orientales

Source : ARFOBOIS

	Domanial	Départemental	Privé	Total
Surface (ha)	11 075	501,25	789	12 265,25
Nombre propriétaires	1	3	8	13

Surfaces certifiées au 24/05/07 pour le Vallespir

Source : ARFOBOIS

Selon le questionnaire réalisé lors du diagnostic de la CFT du Vallespir, peu de propriétaires (27 %) semblent sensibilisés à la certification de gestion durable de leur forêt (PEFC, FSC). Ce taux augmente sensiblement (46 %) lorsque le propriétaire a rédigé un PSG et inversement, diminue lorsqu'il n'en a pas.

d- Position des élus sur la gestion forestière

Même si certains n'y sont pas sensibilisés, tous les élus reconnaissent l'intérêt de l'exploitation forestière dans l'entretien du milieu forestier, des paysages et de la dynamique économique du territoire. Aujourd'hui, ils ne peuvent que constater avec regret la baisse importante, voire l'arrêt total de cette activité en Vallespir depuis les 50 dernières années et, en parallèle, une fermeture des milieux importante. Selon eux, c'est à la fois le manque de débouchés, le manque de main d'œuvre et les conditions difficiles (accès et pente) qui ne permettent plus l'exploitation nécessaire au territoire.

Environ la moitié des élus ne se sent pas tellement concernée par la gestion de leur forêt communale. Ils participent peu à son développement et connaissent vaguement les différentes opérations réalisées au cours des dernières années. Les autres, prennent part à la gestion et aux orientations pour leur forêt, en collaboration avec l'ONF et connaissent les volumes et les prix des dernières ventes de bois. Selon eux, l'argent de la forêt retourne à la forêt, ce qui permet une exploitation qui ne coûte, ni ne rapporte à la commune mais garantit un entretien sur le long terme.

Globalement, les élus sont demandeurs d'une concertation concernant l'exploitation forestière en forêt publique et privée. Les problèmes de dégradation de la voirie communale sont presque systématiquement constatés lors d'interventions sylvicoles qui nécessitent le passage de grumiers principalement au sein de la commune.

- R E T E N O N S -

Un peu moins de la moitié de la forêt en Vallespir est équipée d'un document de gestion. Actuellement, elle souffre d'un manque de régularité dans les interventions sylvicoles et d'un manque de moyens aigus dans l'animation et l'accompagnement.

Les propriétaires privés sont découragés par le manque de rentabilité et les conditions difficiles de la gestion forestière.

La gestion en forêt domaniale est satisfaisante. En forêt communale, en revanche, malgré un potentiel forestier intéressant, on note un déficit d'entretien.

La gestion durable des forêts privées est encore faible en Vallespir.

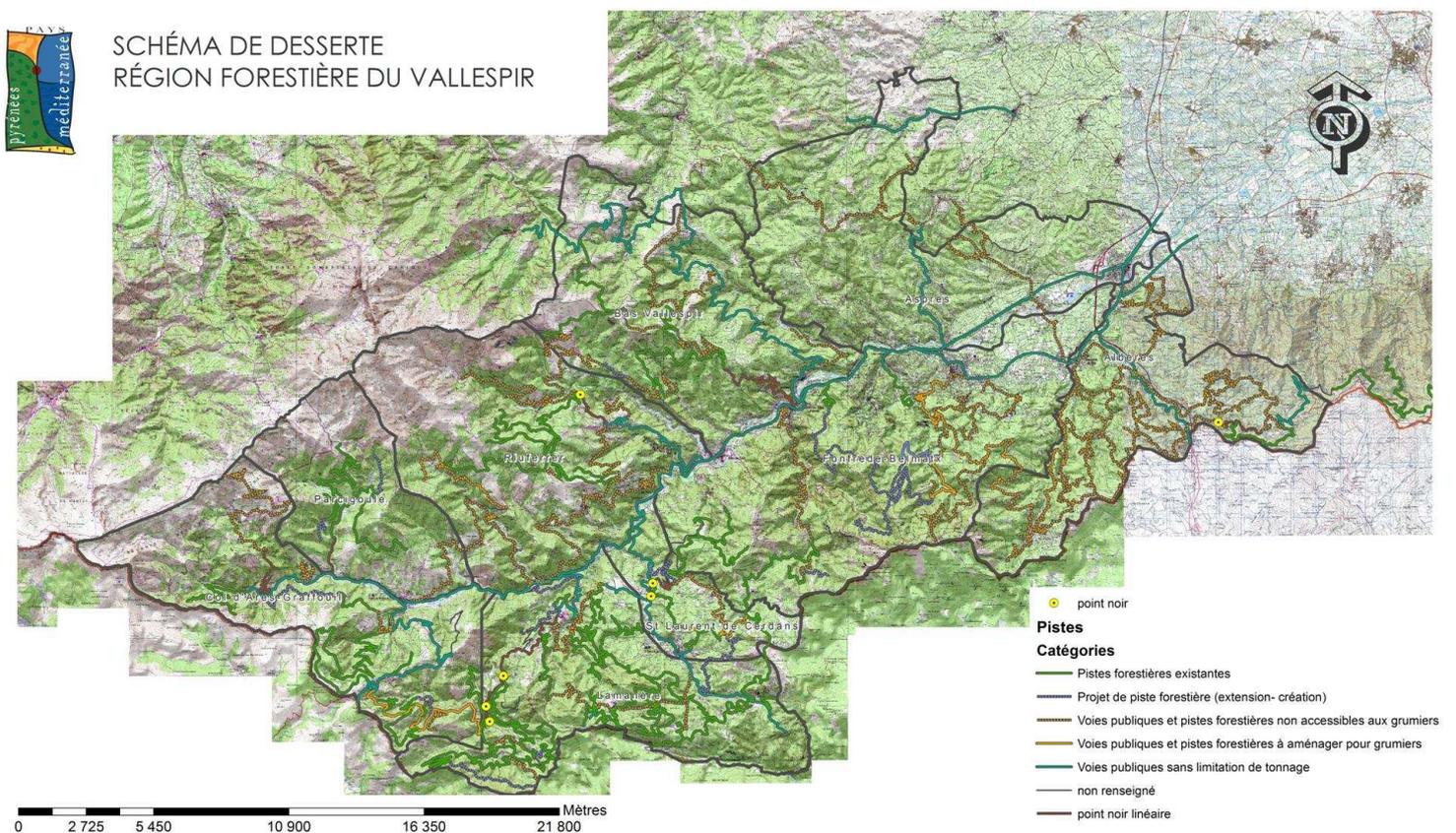
Les élus déplorent le manque de gestion forestière et reconnaissent son intérêt en Vallespir.

3- La mobilisation de la ressource

a- Desserte

Le schéma de desserte du Vallespir de 1980, réalisé par la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts, a été actualisé en 1998 par le bureau d'étude Bas Rhône Languedoc. La région retenue s'étend du Pic de Costabonne jusque Montauriol, Le Boulou et Les Cluses et couvre une surface de 70 217 hectares. Cette zone est donc plus large que le territoire de la CFT, puisqu'on y retrouve une partie des Hautes Aspres et des Albères.

Les 9 unités de desserte, telles qu'elles avaient été définies dans le précédent schéma, ont été conservées. Aujourd'hui, on considère qu'il a été réalisé à 80 % et est de moins en moins opérationnel, faute d'entretien.



Selon la typologie réalisée par BRL, on recense environ :

- 220 kilomètres de voies publiques sans limitation de tonnage,
- 330 kilomètres de pistes forestières existantes,
- 60 kilomètres de projets de pistes (extension ou création),
- 14 kilomètres de voies publiques et de pistes à aménager pour grumiers,
- 366 kilomètres de voies publiques et de pistes non accessibles au grumiers.

Selon ce travail, les grands axes de desserte forestière se décomposent suivant la hiérarchie suivante :

- Un axe principal, la D 115, qui ne présente pas de point particulièrement difficile pour le passage des grumiers, si ce n'est quelques gênes momentanées dues au trafic, et imputables à l'attrait touristique du Vallespir sur l'axe international Roussillon – Col d'Ares – Espagne,
- Une série de voies départementales assurant la desserte des fonds de vallons affluents au Tech. Ces voies (généralement publiques), souvent très anciennes, avaient pour rôle la desserte des habitations et des zones agricoles. Elles sont peu adaptées aux gabarits des ensembles roulants actuels et nécessitent souvent de très gros investissements pour gagner le gabarit supérieur. Il s'agit, la plupart du temps, de problèmes de largeur et de structure de la chaussée.
- Un réseau de routes et de pistes forestières internes à chaque massif forestier, qu'il soit en forêts soumises ou privées. Cette voirie, située plus en amont, et créée spécifiquement pour une exploitation mécanique et moderne des bois a été conçue pour de tels gabarits de transport, d'où de rares gênes pour la mobilisation du bois. Cependant, ces pistes peuvent se dégrader assez facilement, surtout lorsqu'elles sont construites sur arènes granitiques. Cette dégradation est nettement aggravée par les fortes pentes et les pluies violentes (érosion, affaissement, et ravinement). Elles nécessitent un entretien régulier, et posent donc un problème de financement.



La majeure partie des problèmes rencontrés en matière de desserte se situe donc sur la voirie publique, sur quelques voies communales complémentaires et ponctuellement sur les pistes forestières, faute d'entretien.

Dans la plupart des unités forestières, il s'agit essentiellement de gênes dues à l'état et au gabarit des voies ne permettant pas le passage de volumes et de tonnage de type grumier. Le gisement en bois est là mais trop souvent, l'accès routier est extrêmement compliqué voire impossible. D'autre part, les collectivités se plaignent de dégâts occasionnés par le passage des engins sur la commune et du coût élevé de l'entretien qu'elles doivent assumer seules.

Selon le schéma de desserte du Vallespir, les 10 points noirs sur les voies communales et départementales du Vallespir sont les suivants :

Localisation		Qualification		Solution
Route	Commune	Nature	Quantité	
Voie Communale Parcigoule	Prats de Mollo	Structure et largeur Revêtement	1,7 km	Dérogação / Travaux
D 43	Corsavy	Encorbellement Revêtement	1,5 km	Travaux
D 43	Corsavy	Structure et Largeur Revêtement	12 km	Dérogação
Voie Communale et D 53	Montbolo/Amélie les Bains	Revêtement Elargissement Structure	1,5 km	Travaux
Voie Communale de la Quere	Saint Laurent de Cerdans	Structure Revêtement	4 km	Travaux ou déviation
D 3	Saint Laurent de Cerdans	Virage en épingle Elargissement	Localisé	Travaux
Voie Communale	Lamanère	Pont	Localisé	Travaux de réfection du pont
D 44	Lamanère	Murs de soutènement Largeur / Rails de sécurité Pont à élargir	Localisé	Travaux
Voie Communale Graffouil	Prats de Mollo	Structure et largeur Revêtement	4 km	Dérogação / Travaux
Voie Intercommunale Bac de la Guilla	Prats de Mollo / Lamanère	Structure - Revêtement	8,7 km	Dérogação / Travaux



En forêt domaniale, selon les plans d'aménagement, la densité de la desserte est assez satisfaisante (2 à 2,7 km/100 ha dans les zones productives). Cependant, le réseau reste souvent conditionné par le fait que la forêt n'est accessible aux grumiers de l'extérieur, que par dérogation.

En forêt communale, le réseau est nettement moins bien fourni et est parfois absent (Arles sur Tech). Bien souvent, lorsque les voies sont carrossables, elles ne sont accessibles qu'aux camions courts.



Dans le Vallespir et plus largement dans les Pyrénées-Orientales, l'exploitation forestière d'une parcelle se heurte très souvent à l'absence d'un réseau secondaire de pistes. On passe généralement du réseau primaire aux tires de débardage, quand elles existent. Un tel réseau, représentant un coût peu élevé, permet de pénétrer en profondeur dans les

massifs et de mobiliser un volume supplémentaire de bois.

Jusqu'à présent et systématiquement, c'était l'exploitant qui prenait en charge la mise en place de ce réseau secondaire lors de l'exploitation d'une parcelle. Les frais que représente la création de ces tires étaient alors répercutés sur le prix d'achat des bois, réduisant d'autant le retour sur investissement, déjà faible, du propriétaire forestier.

Aujourd'hui, ce mode de fonctionnement n'est plus possible et entraîne une sous exploitation de la forêt (20 % de l'accroissement annuel est exploité).

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de préfiguration de la charte forestière de territoire du Vallespir, une réflexion concertée est menée, en amont de la mise en place d'un tel réseau, afin d'intégrer, dans le cahier des charges, toutes ces problématiques. La forêt communale de Saint Marsal a été retenue comme site pilote pour réaliser un réseau secondaire qui permettrait de desservir 13 hectares de forêt, avec 1 500 mètres linéaires de pistes secondaires à créer. Le prélèvement supplémentaire a été évalué à $65 \text{ m}^3/\text{ha}$, soit 845 m^3 au total.

La problématique de mise en place du réseau secondaire est à l'ordre du jour dans les négociations financières actuelles. Pour le financement de ce réseau, les partenaires identifient les critères garantissant sa sécurité et sa pérennité : largeur, pente en long, écoulement des eaux, etc.



Les professionnels utilisant régulièrement la voirie publique sont confrontés aux demandes de dérogation pour emprunter certaines routes. Un besoin d'accélérer et de simplifier les procédures a été identifié et une commission a été constituée entre les différents acteurs directement concernés par le sujet. Celle-ci doit permettre de :

- déterminer les routes départementales à enjeux forestiers,
- réactualiser éventuellement leur limitation de tonnage,
- réfléchir sur un panneautage pour le croisement de grumiers,
- réviser certains articles de l'arrêté de dérogation,
- améliorer le dispositif de demande de dérogation,
- analyser le code de la route sur les priorités encas de croisements difficiles.

Le travail, récent (mars 2007) et mené à l'échelle du département, a déjà permis de travailler sur la mise en place des panneaux, sur une nouvelle présentation de l'arrêté de dérogation et sur l'identification des axes routiers demandant un réexamen des restrictions de circulation. Pour le Vallespir, ces derniers sont les : RD64 (de la RD3, la Forge del Mitg à la RD44, Serralongue), RD 44 (de la RD115 à Lamanère), la RD115A (Prats de Mollo à La Preste), la RD44 (de Le Tech à Corsavy), la RD53 (d'Amélie les Bains à Montbolo), RD13F (de Céret à Maureillas).

En septembre 2001, une étude de désenclavement du massif forestier Roc de France – Fontfrède, situé sur les communes d'Amélie les Bains, Céret, et Reynès a été réalisée. Elle avait pour objectif d'étudier la faisabilité d'implantation d'un axe primaire de desserte du massif accessible aux véhicules de transport de bois, lequel se raccorderait le plus en aval possible à la voirie publique. Une pré-étude a abouti, sur la base de documents topographiques, à l'ébauche de cinq tracés potentiels. Un de ces tracés a montré que techniquement, il était envisageable de désenclaver le massif de Roc de France – Fontfrède. Seulement, l'étude foncière et la consultation des propriétaires forestiers concernés n'a pas permis de réaliser concrètement ce tracé.

Un projet plus récent et nettement plus controversé a permis de réaliser une piste forestière passant à la fois en forêt privée et en forêt communale. Pour avoir, à la fois, un effet significatif sur la vidange des bois du massif et éviter la sortie des bois par la commune de Céret (projet précédent), ce projet peut être une opportunité pour relancer l'animation des propriétaires privés concernés par le tracé assurant une sortie vers Amélie les Bains et Reynès.

b- Exploitabilité et exploitation

Par ailleurs, les professionnels constatent de plus en plus de problèmes liés à la fréquentation touristique en forêt. La fréquentation des pistes à la fois pour des activités d'exploitation et les activités de loisirs peut parfois poser des problèmes de sécurité et de responsabilité pour les exploitants et les propriétaires. De plus, certaines activités de loisirs (sports mécaniques notamment) peuvent nettement dégrader l'état de la desserte, alors que la charge de son entretien revient au seul propriétaire forestier.



Une des trois actions de préfiguration de la Charte forestière de territoire du Vallespir va dans ce sens. En effet, elle prévoit la conception et la mise à disposition de panneaux de signalisation de chantiers sylvicoles. Au-delà des dispositions réglementaires en matière de chantiers forestiers, il s'agit également d'avoir une communication simple et informative sur le rôle majeur de la sylviculture et de l'exploitation forestière pour améliorer les relations entre les entrepreneurs et le grand public.

L'étude menée par BRL sur l'actualisation du schéma de desserte a identifié, en 1998, les volumes mobilisables avec le réseau existant, après dérogation et après création ou amélioration de pistes.

Les unités D et E (Aspres et Albères) ne faisant pas partie du territoire de la CFT du Vallespir, nous n'en tiendrons pas compte dans les données ci-dessous.

Forêts de l'unité	Surface (ha)	Volume mobilisable avec le réseau existant				Volume mobilisable après dérogation (m ³ /10ans)	Volume mobilisable après création ou amélioration (m ³ /10ans)
		Forêt domaniale (m ³ /10ans)	Forêt communale (m ³ /10ans)	Forêt privée (m ³ /10ans)	Total (m ³ /10ans)		
Haut Vallespir - Parcigoule	800	0			0	13 440	2 640
Haut Vallespir - Coumelade	450	0				8 000	
Haut Vallespir - Riuferrer	350	0					
Haut Vallespir - Figuera	270	0					
Bas Vallespir	260	0			0	1 000	
Saint Marsal	300		2 000		2 000		
La Bastide	100		1 500		1 500		
Corsavy	100		0		0	1 500	
Céret	340		0		0	10 000	
Arles sur Tech	118		0		0		
Arles sur Tech (CG)	156		0		0		
Saint Laurent de Cerdans (CG)	150		5 000		5 000		
Saint Laurent de Cerdans	170		7 000		7 000		
Haut Vallespir - Canidell	450	36 000			36 000		
Haut Vallespir - Haut Tech	440	0			0		
Haut Vallespir - Graffouil	200	0			0	15 000	
Forêts Privées	6 388			117 340	117 340	52 830	41 330
Total CFT Vallespir	11 042	36 000	15 500	117 340	168 840	101 770	43 970

Volume mobilisable ou potentiellement mobilisable sur la CFT du Vallespir

Source : BRL, Schéma de desserte du Vallespir 1998

Ce travail fait état 11 042 hectares de forêts accessibles ou potentiellement accessibles pour l'exploitation. Avec le réseau de desserte actuel en l'état, 168 840 m³ (70 % en forêt privée, 30 % en forêt publique) de bois au total sont mobilisables sur une période de 10 ans. Certaines voies étant limitées en tonnage, les dérogations obtenues par les services techniques du Conseil Général et de la DDE conditionnent la mobilisation d'une part significative des bois en Vallespir. Après dérogation, on estime, au moment de l'étude (une commission travaille actuellement sur la révision des routes soumises à dérogation), que 101 770 m³ supplémentaires sont mobilisables sur une période de 10 ans. Enfin, après la création ou l'amélioration de voiries préconisées dans l'étude, on peut mobiliser 43 970 m³ supplémentaires sur 10 ans.

En forêt privée, selon les principaux gestionnaires, en 2006 environ 11 000 m³ de bois ont pu être mobilisés en Vallespir. En forêt publique, le volume de bois exploité s'élève à 17 000 m³ environ, provenant principalement des forêts domaniales. Même si ce chiffre est approximatif, on peut le comparer à la production annuelle brute en bois du Vallespir donnée par l'IFN¹⁴ : pour la forêt privée, ce dernier est de 84 600 m³/an, ce qui signifie qu'on ne prélève par an qu'un peu plus de 10 % de ce que produit la forêt. En forêt publique, on considère que la production brute est de 35 350 m³/an, ramenant à environ 50 % le prélèvement dû à l'exploitation forestière.

Globalement, la forêt en Vallespir est largement sous exploitée (23 % toutes forêts confondues), et ce phénomène est beaucoup plus important en forêt privée.

c- Les entreprises d'exploitation forestière

Une recherche précise et fiable des entreprises concernées par la forêt en Vallespir est très difficile à mener à cause de la diversité des méthodes de recensements et de l'absence de méthodologie commune afin de recouper les informations. Grâce au code APE que l'INSEE attribue à chaque entreprise et établissement, il est possible d'avoir un aperçu du nombre



et de quelques caractéristiques des professionnels de la forêt en consultant la base de données « SIRENE » (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablissements), véritable répertoire des entreprises de l'INSEE.

Grâce à cet outil, l'INSEE distingue les activités d' « exploitation forestière », de « services forestiers » et de « sciage et de rabotage bois ».

Les entreprises d'exploitation forestière, selon l'INSEE, s'occupent de la production de bois brut : abattage, débardage mais aussi de la production de bois de mine, de pieux et de bois de chauffage, ainsi que de la gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte propre. Cette catégorie comprend 26 entreprises sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, dont 13 dans le périmètre de la charte forestière de territoire du Vallespir. Les entreprises dites de « services forestiers », c'est-à-dire celles qui assurent tous types de services en lien avec l'entretien et la gestion des forêts¹⁵ pour compte de tiers, sont 13 à l'échelle du Pays, et 8 sur le territoire de la CFT. Avec cette typologie, l'INSEE différencie

¹⁴ La production brute est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel moyen

¹⁵ boisement, reboisement, éclaircie, inventaire forestier, surveillance anti-incendies, évaluation du bois, abattage, coupe, écorçage, transport des grumes dans la forêt, débardage, etc.

deux catégories : l'entrepreneur de travaux forestiers et l'exploitant forestier. Le premier est un prestataire de services, il effectue des travaux à la demande d'un donneur d'ordre, il facture ainsi son intervention mais ne vend pas de produits. Le second, est un véritable commerçant : il achète des bois sur pied à des propriétaires forestiers, les abat ou les fait abattre, puis vend les produits aux utilisateurs (scieurs, fabricants d'emballage, papetiers et autres industries de transformation).

Parmi ces deux premières classes d'activités, il faut noter que l'on retrouve un nombre significatif de propriétaires forestiers et de groupements forestiers qui semblent inscrits pour une vente ponctuelle de leurs bois.

Enfin, au sein de la catégorie « sciage et rabotage de bois », on retrouve 3 entreprises sur le territoire de la charte forestière de territoire du Vallespir. Selon l'INSEE, cette classe comprend : le sciage des billes et grumes, le rabotage, le profilage et le moulage des produits débités ; la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées et de poteaux de ligne ; la fabrication de parquets et lambris en lames.

Un travail réalisé par le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées Orientales en mars 2006 permet de synthétiser et de mettre en évidence quelques éléments de l'économie forestière du département. Cette étude scinde la filière bois en quatre catégories :

- Production : de la gestion à l'exploitation
- 1^{ère} transformation : scieries, entreprise de vente de bois de chauffage et de charbon, fabrique de cravaches, etc.
- 2^{ème} transformation : entreprise de construction de charpente bois, entreprise d'installation de chalets, ébénisterie, menuiserie, menuiserie industrielle, fabrication de meubles, fabrique d'emballage bois, etc.
- Commercialisation : supermarchés spécialisés, etc.

	Pyénées Orientales	Vallespir
Production	47	7
1^{ère} transformation	51	7
2^{ème} transformation	254	10
Commercialisation	93	4
Total	431	27

Nombre d'entreprises par secteur d'activité¹⁶
Sources : Bd DRAF 1996 / Bd SFP66 / Pages Jaunes

Globalement, on constate que géographiquement, Perpignan et la Plaine sont les secteurs où les entreprises de la filière bois sont les plus présentes. Cependant, on note une bonne représentativité des entreprises de production et de la 1^{ère} transformation en Vallespir (15 % environ).

Ces sources ne nous fournissent que des informations globales et ne permettent pas, d'une part d'évaluer la « santé » et, d'autre part l'activité précise (type de produits, volumes, prix) de ces entreprises. Par ailleurs, le caractère limitrophe du Vallespir avec l'Espagne conduit à de nombreux échanges de part et d'autre de la frontière. L'Espagne constitue donc la destination, directe ou indirecte, de presque tous les bois. Le transport peut se faire par le Col d'Ares, Prats de Mollo, ou par Le Boulou. Selon l'ONF, le marché « résineux » est lui, principalement absorbé par le scieur de Camprodon (Espagne), les autres acheteurs potentiels espagnols n'ayant pas de bûcherons sur place.

Parmi les exploitants scieur, un d'entre eux, situé à Serralongue, possède également une unité de fabrication d'aubier de tilleul, vendu sous forme de tisane, un micro marché où il existe une réelle demande.



Les moyens disponibles pour le travail de diagnostic n'ont pas permis d'aller plus loin dans la caractérisation des entreprises du territoire de la CFT et celles qui sont implantées au-delà et amenées à travailler en Vallespir. De plus, le raisonnement à l'échelle du Vallespir de la filière forêt-bois paraît peu pertinente. A l'heure où les échanges deviennent internationaux, analyser les entreprises qui ont leur siège sur le Vallespir ne permet pas de tirer des conclusions fiables sur le marché du bois en Vallespir.

¹⁶ Parmi ces entreprises, certaines ont plusieurs compétences et métiers

Pour analyser l'économie du bois localement, il convient d'avoir un aperçu par essence forestière des flux, des volumes, des destinations, des acheteurs, des vendeurs et des prix.

Le questionnaire sur la forêt privée de la CFT du Vallespir a également été l'occasion d'aborder la vente de bois. Ainsi, la moitié des propriétaires interrogés a déjà eu l'occasion de vendre du bois issu de ses parcelles, principalement sous la forme de bois de chauffage et à un exploitant local, (respectivement 60 % et 70 %). 6 propriétaires sur 10 ayant vendu leurs bois sont équipés d'un PSG. De plus, le fait d'avoir bénéficié d'aides publiques pour des travaux forestiers semble être déterminant dans la vente de bois : 70 % des propriétaires ayant obtenu des aides ont vendu du bois.

Une large majorité des propriétaires est intéressée par la vente de ses bois, ce qui fait ressortir une demande économique significative en forêt privée sur le Vallespir.

Malgré une motivation de la part des propriétaires pour la vente de leurs bois, plus de la moitié de ceux ayant déjà vendu leur bois a exprimé des difficultés liées à la vente. Parmi celles-ci, on retrouve majoritairement le manque de débouchés, de main d'œuvre et la faible rentabilité.

d- Produits

Peu de données fiables et précises sont disponibles sur les destinations géographiques et la part de chaque type de produit traité, en volumes.

Cependant, depuis 1986, des enquêtes annuelles de branches d'activités « exploitations forestières et scieries » sont réalisées conjointement par les services régionaux de statistiques agricoles et les services régionaux de la forêt et du bois. Cette enquête vise à connaître la production en quantités physiques de la branche « exploitations forestières et scieries », par département, l'échelle de la région Languedoc Roussillon.

Ainsi, pour l'année 2004, pour les Pyrénées-Orientales, 88 130 m³ de bois ont été récoltés :

- 40 861 m³ de bois d'œuvre (grumes), dont :
 - 5 227 m³ de feuillus (13 %), dont :
 - 61 % de châtaignier (3 175 m³)
 - 23 % de hêtre (1 187 m³)
 - 10 % de peuplier (500 m³)
 - 35 634 m³ de conifères (87 %), dont :
 - 34 % de Pin sylvestre (12 021 m³)
 - 25 % de Sapin épicéa (8 843 m³)
 - 4 % de Pin maritime (1 271 m³)
 - 2 % de Douglas (772 m³)
- 26 134 m³ de bois d'industrie, dont :
 - 24 789 m³ de rondins et plaquettes (95 %), dont :
 - 70 % de feuillus (17 305 m³)
 - 30 % de conifères (7 484 m³)
 - 1 345 m³ d'autres bois d'industrie (5 %), dont :
 - 90 % de feuillus (1 210 m³)
 - 10 % de conifères (135 m³)
- 21 135 m³ de bois énergie, dont :
 - 20 548 m³ de bois de chauffage bûches (98 %)
 - 505 m³ de bois de chauffage plaquettes (2 %)

De plus, il convient de prendre en compte, pour les quantités de bois récoltés, la part d'autoconsommation et du marché officieux en bois de chauffage pour lesquels il n'existe pas de données. Le travail du Syndicat des Forestiers Privés l'estime à 20 000 m³, soit l'équivalent à la récolte officielle en bois de chauffage.

La récolte totale départementale de 2004 dépasserait donc largement les 100 000 m³.

L'enquête annuelle de branche fait également état des quantités et types de bois sciés. On retrouve, pour 2004 :

- 230 m³ de sciage feuillus, exclusivement en châtaigniers
- 4 950 m³ de sciage conifères dont 75 % de Pin sylvestre

Compte tenu de son importance en Vallespir, les chiffres relatifs à la châtaigneraie départementale sont considérés comme représentatifs à l'échelle de la CFT. Ainsi, en Vallespir, on peut considérer que cette essence représente la majorité du bois scié et du bois d'œuvre récolté en feuillu.

Quelque soit le type de bois et le produit, une part très importante du bois local part en Espagne, mais aussi au Portugal et en Italie. La seule partie significative qui reste sur le territoire départemental est utilisée en bois de chauffage. Selon une étude des flux régionaux réalisées par l'AFOCEL, environ 10 % des bois récoltés partent vers les départements voisins (Aude, Haute Garonne et Bouches du Rhône). Enfin, le bois destiné à la papeterie part sur St Gaudens (Haute Garonne), soit 30 % en volume des ventes de la coopérative en 2006.



Ventes Vallespir 2006 COFOGAR

2 573 m³ de papeterie feuillue (hêtre et châtaignier) : usine de St Gaudens
 4 500 stères de bois de chauffage (hêtre, chêne, et châtaignier) : PO
 370 stères de bois pour piquets (châtaignier) : Espagne
 2 049 m³ de bois d'œuvre (châtaignier) : Espagne, Portugal, Italie
 778 m³ de bois d'œuvre (résineux) : Espagne

L'étude réalisée par le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées Orientales révèle que plus des trois quarts des bois exploités localement sont travaillés et sciés hors du département.

Le bois de chauffage occupe une place importante dans la valorisation du bois en Vallespir. Le chêne et le hêtre sont les essences principales vendues en bois de chauffage, en circuits courts essentiellement.

Le prix de la stère de bois de chauffage peut se décomposer suivant différentes étapes : prix du bois sur pied (fonction de la parcelle et des caractéristiques de la coupe), abattage/façonnage, débardage, transport, gestion des stocks et livraison. Actuellement, on peut considérer que le stère de Chêne vert oscille entre 60 et 70 €. Des essences comme le hêtre ou le châtaignier, seront un peu moins chères. Outre le manque de main d'œuvre et de bois disponible, les professionnels locaux affirment rencontrer des problèmes avec le stockage pour le séchage. Les grossistes, qui sont une quinzaine sur le département, préfèrent travailler en flux tendu, et c'est à l'acheteur de faire sécher le bois. La société Distribois écoule environ 1 800 tonnes de bois de chauffage par an (3 000 stères).

Aujourd'hui, la présence de nombreux taillis de châtaigniers amène beaucoup d'acteurs à réfléchir à une valorisation de cette essence sous la forme d'énergie. Même si le chêne et le

hêtre sont de meilleurs combustibles, le châtaignier pourrait trouver, sous réserve d'un prix compétitif, une place sur le marché local de l'énergie.

On notera l'opacité du marché du bois de chauffage localement, compte tenu du fait du nombre important de revendeurs non déclarés. Il est donc très difficile de connaître les volumes précis et les prix pratiqués en Vallespir.



Indéniablement, le bois énergie peut constituer un débouché potentiel à la forêt du Vallespir.

Le département des Pyrénées-Orientales a mis en place, depuis 1996, un « Plan Bois Energie et Développement Local » sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de la Région, du Conseil Général et de l'ADEME. Depuis plus de 10 ans, l'association

Bois Energie 66 œuvre au développement du bois énergie à l'échelle du département à travers ses missions d'animation, d'information, de conseils, d'accompagnement, de réalisation de prédiagnostics de faisabilité, d'organisation de l'approvisionnement et d'études de gisement.

Aujourd'hui, 30 chaufferies automatiques fonctionnent sur le département, consommant plus de 7 500 tonnes de bois.

En Vallespir, 29 projets ont été étudiés. Parmi ceux-ci, 12 ont été abandonnés, parfois même avant la réalisation du prédiagnostic ; 13 ont actuellement le prédiagnostic réalisé ou sont en cours d'étude de faisabilité ; 2 sont en travaux et 2 sont en fonctionnement.

Actuellement, il n'existe pas de plateforme de stockage en Vallespir. L'étude menée par Bois Energie 66 sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée a montré l'intérêt de l'implantation d'une plateforme dans le bassin versant du Tech, afin de diminuer les distances de transport et donc les coûts de fourniture du combustible. Cinq sites de stockages ont été proposés sur les communes du Boulou, de Céret, d'Arles sur Tech, de Saint Laurent de Cerdans et Prats de Mollo. En examinant les trois critères retenus (temps de transport, présence de moyens humains / matériels et la climatologie), les projets de stockage de Prats de Mollo et du Boulou ont été jugés les plus pertinents. Le projet de réseau de chaleur communal à La Bastide et sa position géographique ont conduit à la mise en place d'une plateforme de stockage sous bâche sur la commune. Celle ci serait alimentée par du bois issu de la forêt de la commune, des communes alentours et des forêts privées intéressées. Elle pourra approvisionner les chaudières à proximité en projet.

L'étude du gisement en bois énergie sur le Pays Pyrénées-Méditerranée a fait état, en Vallespir, d'un gisement de 10 376 tonnes de bois, soit 30 646 MAP¹⁷/an, en tenant compte des données IFN (accroissement, essences, types de propriétés, pourcentage de non récolte) et des critères d'exploitation (pentes, accès). Sur un total à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée de 15 476 tonnes (45 527 MAP), le Vallespir est le massif ayant le gisement potentiel en plaquettes forestières le plus important. Malgré cela, l'avenir du bois énergie en Vallespir n'est envisageable que si le prix de la plaquette augmente encore et seulement pour des coupes mobilisant de gros volumes.

Le 28 septembre 2006, la communauté de communes du Haut Vallespir a délibéré en inscrivant le bois énergie dans ses compétences et a choisi d'inscrire au Contrat de Pays de 2008, la mise en place d'une plateforme de stockage bois énergie.

Face à ce potentiel en ressource, à la volonté des acteurs locaux, aux nombreux avantages qu'une telle filière peut apporter aux territoires ruraux et au contexte favorable de hausse des prix des autres sources d'énergie, la mise en place et la structuration du bois énergie en Vallespir est imminente !

On définit, la plupart du temps, un peuplement forestier par son essence principale. C'est elle qui définit les principales étapes de la sylviculture, notamment les récoltes. En Vallespir, on trouve d'autres espèces dites « secondaires ». Certaines d'entre elles peuvent être préservées lors des éclaircies compte tenu de la qualité de leur bois et la présence d'une demande spécifique. Ainsi, des essences telles que le frêne, le noyer, le merisier, le tilleul, le sorbier, l'alisier, le buis, la bruyère arborescente, etc. peuvent avoir une forte valeur ajoutée dans des débouchés tels que la menuiserie, l'ébénisterie, la parqueterie mais aussi chez les luthiers, les tourneurs, couteliers, marqueteurs, etc.

Il est dans l'intérêt du propriétaire forestier de savoir reconnaître ces essences afin d'avoir une sylviculture appropriée et d'apporter une vraie valeur ajoutée aux peuplements forestiers. Soulignons l'initiative d'Arfobois qui permet, via son site Internet de mettre en relation les vendeurs et les acheteurs, ce qui fait souvent défaut. Sur son site Internet, dans la rubrique « bourse aux bois artisanaux », il est désormais possible de consulter l'offre et la demande liées à ces essences secondaires.

¹⁷ Mètres cubes Apparents Plaquettes. 1 MAP :

- pèse 330 kg (50-60 % d'humidité), équivaut à 2/3 stère, 0,4 m³ de bois plein,
- offre l'équivalent énergétique de 78 kg de propane, 90 litres de fioul, 88 m³ de gaz naturel,
- évite de la rejet de 185 kg de CO₂ par rapport au fioul.

- R E T E N O N S -

Le réseau primaire de desserte forestière manque d'entretien et a des difficultés à se structurer en forêt privée. Les professionnels rencontrent, par ailleurs, des problèmes sur la voirie communale et départementale (tonnage, image, lourdeurs administratives, etc.). Les élus font état d'une dégradation de la voirie par les engins forestiers. L'absence de réseau secondaire en Vallespir représente un réel frein à l'exploitation forestière.

La forêt en Vallespir est largement sous exploitée : environ 20 % de l'accroissement est prélevé.

L'analyse des entreprises de la filière forêt-bois est délicate à appréhender. On se heurte à un manque de données, une forte variabilité méthodologique et au choix d'une échelle d'étude pertinente.

Il est difficile de connaître précisément les volumes et les prix pratiqués pour les différents types de bois en Vallespir.

Le développement du bois énergie fait l'unanimité localement et semble être une solution d'avenir pour contribuer à dynamiser la filière forêt-bois locale.

4- Autres activités en forêt

a- Chasse

La chasse est une activité traditionnelle très importante localement. Le Vallespir est la région de chasse où il y a le plus de prélèvement du département.

Le petit gibier y occupe une place peu significative, la fermeture des milieux ayant conduit à une baisse des populations de perdrix, bécasse et lièvre. En revanche, la chasse au grand gibier est de plus en plus importante, sous la forme de battue au sanglier ou au chevreuil. On constate une forte augmentation des populations de sangliers suite à la fermeture des milieux. Cela pose des problèmes de dégradations dans les zones où la forêt et l'agriculture se côtoient, comme sur Prats de Mollo, où l'ouverture de la chasse au sanglier est anticipée.

Des plans de chasse existent pour le chevreuil, le daim, l'isard et le mouflon.

Il existe une Association de Communale de Chasse Agréée par commune et on retrouve souvent plusieurs équipes qui se partagent le périmètre de chasse au sein de la commune.

En forêt domaniale, les ACCA louent à l'ONF leur droit de chasse. En forêt privée, certains propriétaires forestiers n'acceptent plus la chasse sur leur propriété, une situation qui provoque des conflits.

Le rôle d'entretien des milieux et de gestion cynégétique de la chasse est reconnu par tous.

b- Tourisme et activité de loisirs

Le Vallespir est concerné par un tourisme plutôt rural qui s'exprime principalement autour du tourisme vert, mais de plus en plus sous une forme « motorisée ». Sur ce territoire de montagne, et plus largement à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée, plusieurs opérations, ponctuelles ou transversales, sont en cours ou réalisées.

Le projet de construction d'une voie verte est sans doute le plus structurant et ambitieux d'entre eux. Il s'agit d'une voie publique paysagère, destinée à tous les déplacements non motorisés. Espace de loisirs, espace vert, d'interprétation du patrimoine, espace de ressources, ce nouveau type d'équipement concilie déplacements utilitaires, en particulier pour les scolaires, et aménagement qualitatif du cadre de vie. La bicyclette, le jogging, le roller, l'activité équestre, l'accès aux personnes à mobilité réduite, y trouveront légitimement leur

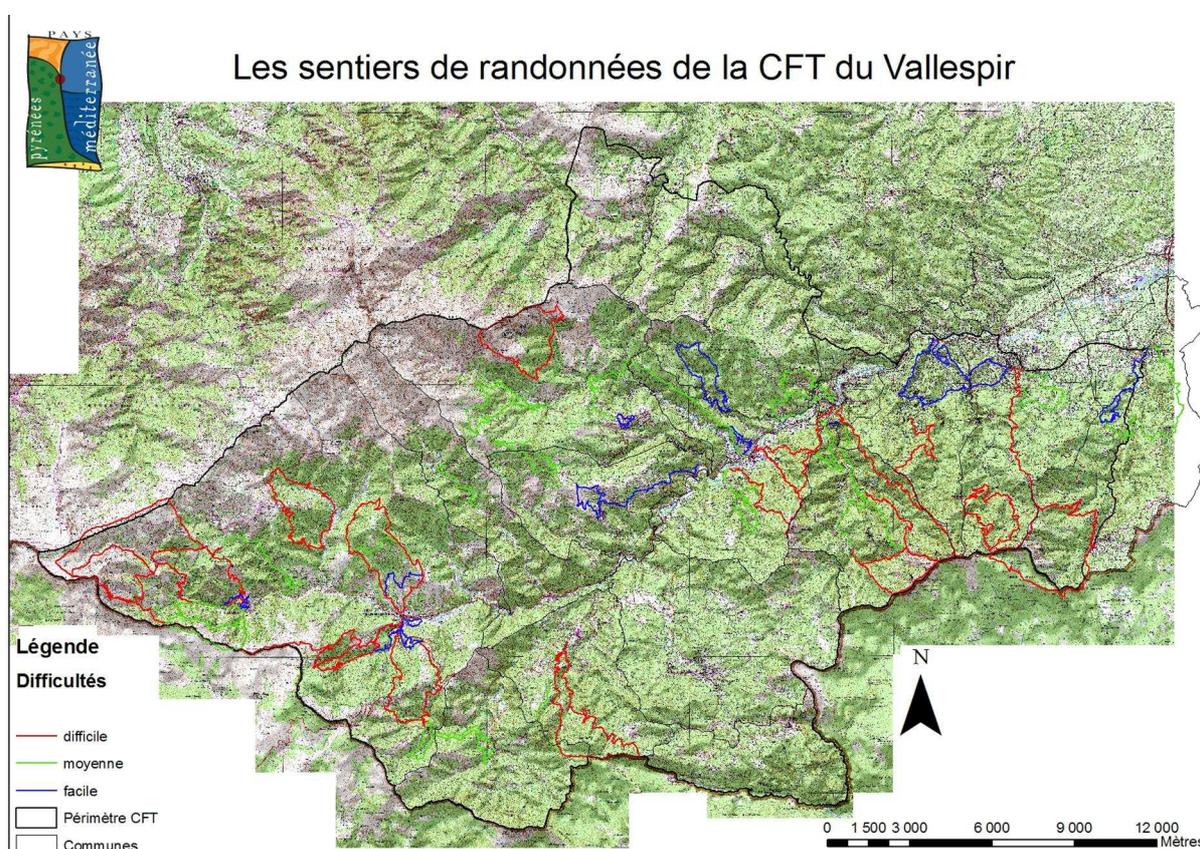
place sécurisée dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de population locale.

Le territoire traversé représente un grand pôle touristique diversifié, d'Argelès-sur-Mer à l'axe thermal du Vallespir et se singularise par son patrimoine, son vignoble, son agriculture et un ensemble de sites touristiques remarquables.

Le site VTT labellisé FFC : le projet, intégré au Pôle d'Excellence Rurale, consiste à identifier plus de 100 kilomètres de sentiers VTT sur le haut et moyen Vallespir et de les mettre en réseau autour d'un point de départ précis. L'étude, en cours, a pour le moment permis le choix de 17 itinéraires, et prévoit également de labelliser le site de « La Baillie » (ancien centre international de Basket, Arles sur Tech) « Site officiel VTT » selon le cahier des charges proposé par la Fédération Française de Cyclisme, permettant la création d'une destination touristique et sportive de haute qualité en direction d'un public ciblé.

Le territoire accueille d'ores et déjà 7 circuits VTT.

Le schéma de randonnée pédestre du Pays Pyrénées-Méditerranée : on répertorie un minimum de 140 sentiers pédestres balisés sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.



Le territoire du Vallespir compte un grand nombre de sentiers de randonnée balisés (environ 80, c'est-à-dire plus de la moitié de l'ensemble des sentiers du territoire du Pays). Ce sont des outils de découverte patrimoniaux et paysagers importants. En effet, dans pratiquement tous les tracés on retrouve des sites d'intérêt patrimonial (culturel et/ou naturel) : route du Fer, route transfrontalière, sentiers d'interprétation, lectures panoramiques, patrimoine bâti, etc. Pratiquement l'ensemble des communes sont ainsi dotées au moins d'un parcours de randonnée, et quelques unes voient passer chez elles le GR10. Des topoguides par communautés de communes sont en cours d'élaboration dans le cadre du schéma de randonnée pédestre du Pays Pyrénées-Méditerranée. Ces sentiers ne sont pas gérés partout de la même manière et il existe des problèmes notamment au niveau de l'entretien, souvent pris en charge par des associations locales de randonneurs. La finalité de ce schéma est de mettre en réseau les initiatives, accompagner et/ou susciter les démarches collectives pour trouver les financements qui permettront de les rendre opérationnelles.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est chef de file du programme Interreg IIIA « Les chemins de notre identité » qui rassemble huit autres partenaires espagnols et français (Consells comarcals de l'Alt Empordà de la Garrotxa et du Ripollès ainsi que le Consorci de l'Alta Garrotxa, les communes de Prats-de-Mollo et de Banyuls-sur-Mer et l'association Prats Endavant). L'objectif principal de cette opération est de structurer l'offre de tourisme rural par un maillage d'itinéraires culturels et ludiques, de nature à créer et valoriser un espace touristique transfrontalier commun. Ainsi, différentes thématiques de l'histoire et de la culture locales sont abordées à travers les chemins de la « Retirada », de l'exil, les sentiers de contrebande, les pistes de bergers, etc. Cinq des chemins retenus se situent sur le territoire de la CFT : les sentiers de la Vall de Camprodon et du Haut-Vallespir. Tout au long de l'histoire, depuis les Romains jusqu'à l'exil de la guerre civile espagnole (Retirada) en 1939, la frontière entre le haut Vallespir et la Vall de Camprodon a été un lieu de passage. La variété des chemins proposés permet une liaison piétonnière des villages, des vallées et des régions permettant le développement d'un tourisme rural basé sur la randonnée pendant toute l'année.

Par ailleurs, de nombreux organismes privés ou associatifs proposent des moyens variés de découverte sportive du territoire. L'escalade, le canyoning, les randonnées équestres etc., sont des activités proposées sur l'ensemble de la vallée (raquettes à Amélie les Bains, forest aventure et canyon à Céret, équestre avec deux prestataires ou plus classiques avec « Trotte ou rêve » à Saint Laurent de Cerdans, etc.). Deux parcs permettent de découvrir la nature de



manière sportive : le Parc aventure forestier à Amélie les Bains et Mont'Ôz'arbres à Prats de Mollo, lequel propose une activité « accrobranches », une via ferrata, une tyrolienne, etc. au sein d'un ancien arboretum de l'ONF. Notons que le gestionnaire entreprend de diversifier son activité en 2007, sous la forme d'un parcours culturel et interactif pédagogique en hauteur. A côté de prestataires privés et professionnels, des accompagnateurs de montagne sont proposés par le Centre d'animation de montagne et la Réserve Naturelle de Prats de Mollo mais aussi sur Céret par les associations *Canyons des Terres catalanes*, *Randonnée ckrétane* ou encore *Les sentiers de Pyrène*. Enfin, la commune de Montbolo possède un jardin botanique et géologique ouvert à la visite.

Citons également le travail réalisé depuis 1997 en haut Vallespir dans le cadre de l'Opération Grand Site Canigou, associant trois maîtres d'ouvrage : le SIPARC, l'ONF et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Son objectif est d'offrir une offre écotouristique de qualité plus diversifiée et parmi les axes identifiés, la maîtrise de la circulation prévoit, en forêt domaniale du haut Vallespir, la création de deux parcours de découverte : aux Estables et à Sant Guillem. Ces parcours devraient engendrer une fréquentation spécifique modérée mais à l'impact éducatif plus fort.



Parmi ces actions, retenons celle de la route du Fer, particulièrement structurante et transversale qui traverse la forêt communale de Saint Marsal du Sud au Nord. De nombreux ouvrages d'art existent sur cette voie ferrée de type « Decauville » (soutènement de talus en pierres sèches, quai de chargement, passage de talweg traverses).

On note la présence d'un tunnel et d'une ancienne gare au sein de peuplements forestiers remarquables. Ainsi ce projet, rassemblant de nombreuses communes du Canigou, présente une opportunité

pour la découverte du patrimoine naturel et culturel local.

Un important travail réalisé par l'ONF et ses partenaires, dans le cadre d'un programme transfrontalier Interreg IIIA, « Pyrénées méditerranéennes, la montagne qui unit », a permis d'élaborer un véritable plan d'action écotouristique pour le massif des Albères et le Vallespir (rive droite). On y retrouve ainsi des actions structurantes telles que la mise en place d'un

plan de circulation, la rédaction d'une charte de l'écotourisme, la structuration d'un réseau de sentiers de découverte, de circuits thématiques, etc.

L'accueil du public en forêt semble devenir un enjeu fort de développement et de diversification forestière. En effet, beaucoup y voient le moyen de se ressourcer, de se rapprocher de la nature et d'y pratiquer des activités de plein air, loin de la pollution et du bruit. C'est la raison pour laquelle la forêt et en particulier les propriétaires doivent pouvoir répondre à cette nouvelle demande.

Aujourd'hui, des initiatives privées d'accueil intéressantes et originales voient le jour un peu partout en France et parallèlement, une mise en réseau se crée, comme en Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec l'association FORESTOUR (Forêt Réseau Tourisme). C'est le moyen pour les propriétaires de se regrouper, de mettre en commun leurs expériences, d'être représentés auprès des collectivités et administrations et enfin d'être conseillés dans la mise en place de projets de valorisation touristique de leurs forêts.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, et plus particulièrement sur le territoire du Vallespir, des initiatives existent (Golf de Falgos, MontÔz'Arbres, camps naturistes...) et le potentiel d'accueil du public en forêt est énorme, mais il semble manquer un organe pouvant fédérer les propriétaires, les informer, les sensibiliser et les aider dans ce type de démarche.

La présence de véhicules motorisés se fait de plus en plus sentir au plus profond des massifs et est souvent la cause de nuisances. Cette pratique reste cependant difficile à analyser puisqu'il peut s'agir, soit d'une utilisation « utilitaire » (chasseurs, éleveurs, ou promeneurs pour accéder au départ d'une balade), soit d'une utilisation de loisir sous la forme d'une véritable randonnée motorisée. Dans le premier cas, il s'agit majoritairement de véhicules 4X4, alors que dans le second, il peut s'agir de 4X4 mais aussi de quads ou de motos.

La plupart des personnes interrogées font état de dégradation excessives des pistes, de sorties fréquentes des chemins et de nuisances sonores.

c- Champignons



Le massif du Vallespir rassemble de nombreuses caractéristiques propices à la présence de champignons très appréciés : soleil, humidité, peuplements forestiers divers, etc. Ainsi, cèpes, coulemelles, morilles, trompettes de la mort mais aussi truffes font partie de la richesse naturelle du Vallespir.

Si traditionnellement la cueillette de champignons se pratiquait un peu partout en forêt par la population locale sans poser de problème, aujourd'hui, cette pratique génère des conflits importants localement.

L'intensification voire l'industrialisation et les conséquences (dégradations, pollution, risques) de cette pratique ne sont plus tolérées par les propriétaires. Ceux-ci mettent de plus en plus en avant leurs droits, notamment le fait que les champignons sauvages appartiennent au propriétaire du sol, autrement dit, la cueillette chez un propriétaire forestier sans son autorisation est considérée comme un vol.

Ces problèmes semblent se concentrer sur la rive droite en haut Vallespir sur les communes de Serralongue, Saint Laurent de Cerdans et Lamanère. Certains propriétaires sont motivés pour trouver des solutions et expérimenter ici ce qui fonctionne ailleurs. Citons l'expérience particulièrement concluante du groupement forestier de Giroussens dans le Tarn, dont la forêt est le véritable poumon vert de Toulouse qui vise à maîtriser les « divagations » des chercheurs de champignons, à éviter une véritable appropriation du territoire par ces chercheurs et à assurer une recette complémentaire pour le groupement forestier. La solution retenue a été la vente de cartes de chercheurs de champignons. Après 10 ans, les objectifs sont atteints, une transposition ayant même eu lieu dans le département des Landes.

Depuis peu, le CRPF Languedoc-Roussillon souhaite expérimenter une carte « multipass forêt » sur des sites pilotes en forêt privée. Il s'agit de répondre à l'attente des propriétaires, de plus en plus nombreux, qui subissent tous, sans contrepartie financière, les désagréments dus à la fréquentation de leur forêt. Grâce à cette carte, les détenteurs seront invités non seulement à aller se promener en forêt privée, mais aussi) à participer à des journées de

formation sur des thèmes variés. La carte donnerait également accès à des réductions sur d'autres activités comme l'accrobranche, la visite d'arboretum, des sentiers thématiques, etc. En fait, plus qu'une organisation de la cueillette des champignons, c'est un véritable concept d'accueil du public que propose le CRPF Languedoc-Roussillon. Une telle initiative met en avant les rôles multifonctionnels de la forêt en réunissant protection de l'environnement forestier, économie forestière et accueil du public.

On retrouve également sur le secteur des projets qui mettent en place une sylviculture adaptée à la culture de certains champignons, et plus particulièrement celle de la truffe. A l'aide de plants mycorhizés et en adaptant sa gestion, il est possible de mettre en place en Vallespir une véritable sylviculture truffière. En effet, ce massif forestier est favorable, sur certaines zones, à la culture de la truffe : climat méditerranéen, milieux ouverts, sols calcaires, drainants, avec un faible taux de matière organique. Selon le président du syndicat des trufficulteurs, le champignon existe aussi à l'état sauvage. Aujourd'hui, si l'activité trufficole connaît une certaine relance en Vallespir et plus particulièrement dans le périmètre d'Arles sur Tech-Amélie les Bains-Corsavy, on est loin de ce qui se fait dans d'autres régions, notamment dans le département voisin de l'Aude. Même si le propriétaire forestier ne pourra s'enrichir avec la truffe, compte tenu des investissements, du soin, de l'entretien et des besoins des truffières, cela peut être un bon complément de revenu en cas de récolte conséquente.

Le syndicat des trufficulteurs catalans se compose d'une cinquantaine d'adhérents. Ses activités sont essentiellement l'aide et l'encouragement à la plantation de plants à vocation truffières ainsi qu'à la rénovation de vieilles truffières ou de bois. Notons également que le Conseil Général aide financièrement chaque hectare planté ou rénové.

Enfin, un marché aux truffes a lieu tous les ans depuis 2006 à Arles sur Tech où la truffe est associée à d'autres produits du terroir, et des conférences sont organisées.

d- Sylvopastoralisme



Faire pâturer ses troupeaux en forêt permet de profiter de la ressource fourragère présente sous les arbres (herbes, buissons...) et parallèlement d'améliorer son bois en pratiquant des coupes d'éclaircies et des élagages. La pratique du sylvopastoralisme présente tous les avantages du pastoralisme : limite la fermeture des milieux, limite le risque incendie (débroussaillage et entretien coupe feu), augmente la biodiversité.

Les espaces forestiers en Vallespir sont de plus en plus revendiqués pour une utilisation pastorale car ils peuvent offrir un maintien de l'herbe sur pied plus long et sont intéressants pour les périodes de transition lors des montées et descentes des estives. Cependant, l'ouverture de certains milieux forestiers au pastoralisme ne peut se réaliser sur des zones relativement plates et ayant un potentiel fourrager.

Aujourd'hui, l'ONF travaille en concertation avec les éleveurs, la Réserve Naturelle et le SUAMME pour mieux connaître la capacité des milieux afin de ralentir la montée aux herbages d'altitude, mieux utiliser l'étage montagnard, fertile, pour épargner les étages alpins et subalpins, fragiles. De plus, citons les travaux expérimentaux de réouverture de forêts sur la Parcigoule, proposés aux éleveurs intéressés dans le cadre du programme Interreg IIIA Gestion Forestière Transfrontalière.

En forêt privée, même si les connaissances techniques du CRPF doivent être approfondies dans le cadre du suivi pastoral et forestier de parcelles expérimentales, on met en avant le principe de conciliation des deux objectifs, sylvicole et pastoral.

Bien qu'aujourd'hui, il est encore peu pratiqué en Vallespir, le développement du sylvopastoralisme présente un véritable intérêt. Une sensibilisation des propriétaires forestiers à l'entretien de leur forêt par les éleveurs est en projet.

e- La position des propriétaires privés



La thématique des autres valorisations possibles de la forêt a été abordée dans le questionnaire afin de relever l'existant et d'identifier les propriétaires ayant des projets.

La chasse et la cueillette sont les deux principales activités les plus pratiquées en forêt privée, sur le territoire de la CFT du Vallespir. On peut noter également la part significative de la randonnée et du sylvopastoralisme. Près de la moitié des propriétés rencontre des difficultés liées aux différentes activités pratiquées sur sa forêt. Globalement, parmi les plus citées, la problématique liée à la fréquentation en forêt privée reste transversale. Deux types de problèmes en découlent : dégradation / pollution et autorisation / vol. C'est de ce dernier que les propriétaires font le plus souvent état, en parlant de vol de champignons et de châtaignes, de la pratique de la chasse sans autorisation, de pénétration anarchique et d'un manque de concertation générale concernant les activités qui se déroulent dans leur forêt. Les problèmes de dégradations et de pollution sont intimement liés au fait que personne ne participe à l'entretien, et que cela représente un coût supplémentaire conséquent pour le propriétaire.

Enfin, peu de propriétaires ont des projets d'aménagement ou de développement liés aux autres valorisations de la forêt. On peut cependant relever que les thématiques du tourisme vert, du sylvopastoralisme et de la cueillette principalement, intéressent quelques propriétaires privés, que l'on peut qualifier de « confirmés », puisqu'ils sont pratiquement tous équipés d'un PSG, qu'ils ont leur forêt gérée et connaissent bien les acteurs de la forêt privée.

f- La position des élus

Les élus du Vallespir font remonter une fréquentation importante des forêts, sous plusieurs formes (chasse, randonnées, gîtes, élevage, VTT, etc.). Mises à part quelques fermetures de propriétés excessives selon eux, il y a une bonne cohabitation entre les différentes activités pratiquées en forêt. Seule la pratique des sports motorisés (quads en particulier), quand elle a lieu, est mal acceptée.

L'accueil est souvent structuré autour de la randonnée (topoguides et sentiers balisés) et une part importante de potentiel touristique en Vallespir reste inexploité. Tous montrent une

motivation pour son développement à l'avenir et veulent augmenter l'attractivité de leur commune grâce à la forêt.

Par ailleurs, ils reconnaissent l'intérêt du pastoralisme dans la gestion et l'entretien des milieux naturels, mais aussi dans l'activité économique locale. La majorité des élus du Vallespir sont prêts à encourager le retour de l'élevage en Vallespir.

Selon eux, l'avenir est à la fois, dans une relance d'une exploitation forestière adaptée au territoire mais aussi, et tout autant, dans une forêt organisée pour l'accueil grand public, support de loisirs et d'éducation à l'environnement.

- R E T E N O N S -

Le massif du Vallespir est aussi un lieu attractif et peut être valorisé autrement que par la production de bois. Parfois sources de conflits, en particulier avec les propriétaires privés, de nombreuses activités sont pratiquées, aujourd'hui, en forêt.

Compte tenu de son potentiel d'accueil et des enjeux lui sont propres, la forêt du Vallespir a un réel caractère multifonctionnel, qui nécessite une organisation et une structuration précise.

III- Enjeux et objectifs stratégiques

Au vu des éléments développés dans les deux premières parties, trois enjeux ont identifiés. Ils concernent des thématiques générales qu'il convient de détailler en objectifs stratégiques et, par la suite, de décliner en actions opérationnelles et hiérarchisées.

➤ Patrimoine en forêt :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Diversité et spécificités en termes d'habitats et d'espèces
- Fragilité et nécessité de préserver, de gérer et réhabiliter
- Nombreuses mesures et structures de protection, de gestion et d'études
- Avoir un lien avec le patrimoine naturel au sens large en Vallespir

- Préserver et valoriser le patrimoine culturel

- Identité culturelle forte : histoire, arts et savoir-faire, traditions, paysages
- Mise en place du Pays d'Arts et d'Histoire en Vallespir
- Avoir un lien avec le patrimoine culturel au sens large en Vallespir

- Renforcer le lien forêt-patrimoine

- En lien avec les deux précédentes orientations mais avec orientations sur la forêt en tant qu'élément du patrimoine culturel et naturel
- Mettre en valeur le rôle de la forêt dans le patrimoine naturel et culturel

- Maintenir l'identité locale

- Préserver le rôle de la forêt dans l'histoire locale et dans les mémoires
- Préserver les paysages, les traditions, les savoir-faire spécifiques en lien avec la forêt
- Reconnaître le rôle territorial de la forêt à l'échelle du Vallespir

- Gérer spécifiquement la ripisylve

- Intégrer les spécificités et objectifs de gestion de la ripisylve (protection, paysage, environnement)
- Se rapprocher des structures locales de gestion, de valorisation, de préservation de la ripisylve en Vallespir

➤ **La filière forêt-bois**

- **Organiser et favoriser une gestion forestière durable**

- Nécessité d'entretien de la forêt qui est sous exploitée
- Majoritairement privée, il convient d'aller vers les propriétaires en priorité : formation, information, vulgarisation, accompagnement et conseils techniques. Sous la forme d'animation et de documentations
- Promouvoir les outils existants : PSG, CBPS, PEFC, Plan d'aménagement forêts publiques
- Avoir une gestion durable collective et concertée

- **Valoriser les bois locaux**

- Favoriser une filière de proximité pour garantir emploi local, entretien du territoire et offre de qualité
- Mettre en relation l'offre locale avec la demande locale
- Valoriser le potentiel local en diversifiant les débouchés

- **Améliorer les conditions de desserte**

- Avoir une gestion concertée et globale de la desserte
- Garantir l'entretien du réseau primaire et de la voirie publique
- Développer un réseau secondaire dans les massifs
- Avoir un réseau de desserte pérenne et sécurisé

- **Gérer, améliorer et valoriser le châtaignier**

- Mettre en place des conditions favorables à la sylviculture du châtaignier :
 - Animer et regrouper les propriétaires spécifiquement
 - Améliorer les taillis par dépressage et éclaircie
 - Rendre la ressource accessible
- Diversifier les débouchés pour le châtaignier

- **Valoriser les investissements réalisés**

- Mieux connaître les opérations réalisées dans le passé
- Valoriser ces investissements
- Cibler les secteurs futurs d'aménagement

- **Structurer la filière bois énergie**

- Valoriser les sous produits de la forêt, des scieries et déchets verts
- Développer les énergies renouvelables
- Structurer et mettre en relation l'offre et la demande locale
- Développer l'emploi local

- **Promouvoir le bois construction**

- Assurer un relais local à une politique plus globale
- Structurer et mettre en relation l'offre et la demande locale
- Développer l'emploi local

- **Renforcer le rôle de la filière dans l'économie locale**

- Connaître les entreprises de la filière forêt-bois : exploitation et transformation (santé, produits, volumes, prix, destinations, etc.)
- Identifier leurs besoins et leurs difficultés
- Evaluer leur impact économique sur le territoire du Vallespir
- Renforcer et valoriser le rôle des entreprises de la filière forêt bois localement

➤ **Multifonctionnalité**

- **Développer le sylvopastoralisme**

- Maintenir l'élevage en Vallespir et l'agriculture de montagne
- Assurer l'entretien des paysages durablement
- Sensibiliser les éleveurs propriétaires de forêts
- La forêt : un atout pour l'élevage qui doit permettre de mieux gérer les estives grâce aux zones intermédiaires qu'elle offre
- Complémentarité des objectifs pastoraux et sylvicoles
- Sensibiliser et informer les propriétaires forestiers

- **Développer la châtaigneraie à fruit**

- Connaître le potentiel fruit de la châtaigneraie du Vallespir
- Sensibiliser les propriétaires forestiers
- Assurer un appui technique pour le développement et la gestion de vergers

- **Développer la trufficulture**

- Connaître le potentiel et les zones d'intérêt
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires forestiers

- **Structurer et développer l'accueil du public en forêt**

- Sensibiliser les propriétaires à l'accueil du public en forêt
- Structurer et accompagner cette offre de manière concertée et territoriale
- Organiser la fréquentation du public en forêt
- Avoir une offre de qualité valorisant le territoire, respectueuse de l'environnement et répondant à la demande locale et touristique

- **Concilier les différents usages en forêt**

- Promouvoir des activités respectueuses de l'environnement et des intérêts des autres acteurs
- Gérer les conflits d'usages
- Organiser et maîtriser le ramassage des champignons en forêt privée

- **Gérer le risque en forêt**

- Etre en cohérence avec les documents stratégiques : PAFI, Contrat Rivière, SAGE
- Assurer une gestion et rendre accessible les forêts de protection

SPECIFICITES DU TERRITOIRE

ENJEUX

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Agriculture extensive qui se maintient avec difficulté
Risques naturels importants
Identité culturelle forte (histoire, patrimoine, traditions et paysages)
Potentiel touristique
Milieu naturel remarquable et exceptionnel
Nombreux périmètres de gestion / protection / études

Le patrimoine en forêt

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel
- Renforcer le lien forêt-patrimoine
- Maintenir l'identité locale (paysages et activités)
- Gérer spécifiquement la ripisylve

Développement important des surfaces forestières
Peuplements de feuillus majoritaires en taillis principalement
Manque de gestion des peuplements de châtaigniers
Potentiel de valorisation du châtaignier
Forêt privée importante en surface (78 %)
Propriétaires privés peu motivés par la gestion forestière
Part importante en nombre de petites propriétés
Part importante en surface de grandes propriétés
Manque de moyens pour l'accompagnement des propriétaires
Forêt domaniale localisée en haut Vallespir, issue de boisements RTM
Forêts communales de faible surface
Conditions d'exploitation difficiles (desserte, pente)
Réseau de pistes important
Desserte : pb dérogation/points noirs et peu d'entretien
Sous exploitation importante de la forêt
Manque de lisibilité sur les investissements réalisés
Difficulté pour appréhender le tissu d'entreprises locales
Peu de données disponibles sur l'économie locale du bois
Potentiel de développement de la filière bois énergie

La filière forêt-bois

- Organiser et favoriser la gestion forestière durable
- Valoriser les bois locaux
- Améliorer les conditions de desserte
- Gérer, améliorer et valoriser le châtaignier
- Valoriser les investissements réalisés
- Structurer la filière bois énergie
- Promouvoir le bois construction
- Renforcer le rôle de la filière dans l'économie locale

Boisements RTM à gérer
Agriculture extensive qui se maintient avec difficulté
Abandon de la châtaigneraie à fruits
Mise en place expérimentale du sylvopastoralisme
Mise en place expérimentale de la trufficulture
Conflits dus à la fréquentation en forêt privée
Accueil du public peu structuré
Fréquentation importante des massifs forestiers

La multifonctionnalité de la forêt

- Développer le sylvopastoralisme
- Développer la châtaigneraie à fruit
- Développer la trufficulture
- Structurer et développer l'accueil du public en forêt
- Concilier les différents usages en forêt
- Gérer le risque en forêt

Proximité et échanges avec l'Espagne
Disparités socio économiques entre le haut et le bas Vallespir
Baisse globale de l'économie locale
Population stable qui vieillit
Territoire rural de montagne enclavé et organisé

Transversalité

- Animer, assurer le suivi et évaluer la CFT
- Développer les relations transfrontalières
- Expérimenter et innover
- Communiquer et sensibiliser le public
- Participer au réseau local et national des CFT